



Commune de
Saint-Etienne-de-l'Olm

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au conseil	Présents	Absents
11	7	4

**Date de la convocation
du 23 septembre 2019**

L'an deux mil dix-neuf et le trente septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence M. Patrick AMBLARD, Maire.

Présents : Patrick AMBLARD, Olivier BRUGIDOU, Thierry LEGUEUX, Jean-François HUMEL, Thierry BRILLARD, Marie-Soizic GRAILLE, Jean-Pierre COLOMINA

Absents : Carole LAVERGNE, Arnaud SOUTOUL, Reynald ARNAC, Marc BRULÉ donne procuration à Patrick AMBLARD.

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Thierry BRILLARD est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

Délibération projet de sécurisation de la D116

Le projet a été chiffré à 584 660€. Le conseil Départemental et l'Etat nous donneront une aide financière, la commune devrait avoir à financer environ 175 000€. Auxquelles il faudra soustraire les amendes de polices et certainement d'autres subventions.

Pour 8 Contre 0 Abstention 0

Educateur Sportif

La commune souhaite reconduire la convention avec la mairie de Vézénobres concernant M. PANTEL éducateur sportif qui intervient à l'école de St Etienne de l'Olm.

Pour 8 Contre 0 Abstention 0

Certibiocide

La commune a investi dans du matériel pour chasser les frelons asiatiques. Il faut maintenant former deux personnes. La formation aura lieu à Carpentras. L'intervention chez les particuliers sera payante à hauteur de 40€ et à hauteur de 120€ pour les communes non adhérentes. La facture d'investissement sera réparti entre plusieurs communes.

Mise ne place d'une régie

Mise en place d'une régie pour le 14 juillet et la location de la salle polyvalente. Ainsi qu'une autre pour les recettes de destruction de nuisibles.

Vandalisme : les boutures que la mairie avait faites ont été volées dans leur totalité. Il ne sera pas possible de les planter cet automne dans les vasques situé sur la place du Barri.

Association les coquelicots

Sur proposition de la commission cadre de vie et environnement. La commune soutient l'association des coquelicots qui œuvre en faveur de l'interdiction des pesticides chimiques. L'association des coquelicots, a déjà recueilli 864 000 signatures. Il y aura un rassemblement le 1^{er} vendredi du mois.

Pour 7 Contre 1 Abstention 0

Sur demande du Comité Cadre de Vie et Environnement, le nettoyage du terrain de M. GIMENEZ ou il avait entreposé des caravanes et autres déchets. Le tribunal d'Alès a ordonné l'enlèvement de toutes constructions sur le terrain car il est en zone PPRI de plus il est hors zone urbanisable. Le propriétaire a donné son autorisation pour que les habitants volontaires aillent nettoyer son terrain. Le nettoyage se fera mercredi 23 octobre au matin. Les volontaires sont priés de se rapprocher du Comité Cadre de vie et Environnement.

Calade du Terrailier

Monsieur LAMARCHE souhaite pouvoir accéder à ses garages situés calade du Terrailier. Il dénonce le muret situé sur la parcelle en face qui l'empêche de tourner et d'emprunter la calade du Terrailier en voiture. La commune a consulté le service urbanisme et juridique d'Alès Agglomération ainsi que son avocat.

Questions diverses :

Jeudi 7 Novembre formation aux premiers secours avec les sapeurs-pompiers du Gard.

Projet Wii Gard, la fibre devrait être opérationnelle mi-décembre sur la commune.

Rénovation de la maison au-dessus du four banal. Les devis sont en cours.

Panneaux photovoltaïques étude en cours. Jean-François HUMEL et Thierry LEGUEUX sont chargés du dossier.

Séance levée à 22h00.

Patrick AMBLARD

Maire